

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29/06/2024 Date d'affichage : 29/06/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 14	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madel BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Sylvie COUPE, Mme Laë SALIOT, Mr Michel LÉBOUC.
--	--

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC

N°90 - 2024

Consultation pour la fourniture et la pose de pompe de relevage

Monsieur le Maire a contacté les entreprises VEOLIA et BONNEAU pour la fourniture et la pose de pompe de relevage. Après avoir reçu le devis de l'entreprise VEOLIA, Monsieur le Maire a eu un échange avec l'entreprise BONNEAU et celle-ci a confirmé que le devis de l'entreprise VEOLIA était correct et ne souhaite pas se positionner sur cette opération.

L'entreprise VEOLIA propose un devis pour un montant 1 120.32 € TTC pour la fourniture et la pose de pompe de relevage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise VEOLIA pour la fourniture et la pose de pompe de relevage. Cette dépense sera imputée en investissement au budget Assainissement, opération n°16.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

